

> Intitulé de l'emploi

Technicien d'études de bâtiment

> Autres appellations

- Technicien de bâtiment
- Chef de projet bâtiment

> Définition synthétique

Le technicien d'études de bâtiment conçoit, délègue la réalisation, en régie directe ou par des entreprises, des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement concernant le patrimoine bâti. Il gère les équipements techniques de la collectivité.

> Activités principales

- Réalisation d'études de faisabilité
- Conception de parties d'ouvrages de bâtiment
- Conduite d'opération et rédaction de documents pour la passation de marchés
- Représentation du maître de l'ouvrage, coordination de l'activité des entreprises et/ou des ouvriers sur les chantiers
- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des bâtiments

> Compétences requises

Savoir :

- Techniques du bâtiment
- Techniques du génie civil
- Techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et dessin assisté par ordinateur (DAO)
- Code des marchés publics
- Réglementation des établissements recevant du public (ERP), hygiène, sécurité
- Règles de maintenance des bâtiments ou installations techniques

Savoir-faire :

- Conduire un diagnostic sur patrimoine bâti
- Analyser la structure d'un bâtiment à partir de relevés
- Mener une étude de faisabilité
- Maîtriser les techniques de mise en œuvre de matériels, matériaux et équipements
- Calculer l'enveloppe financière d'un projet de construction
- Élaborer un plan d'action de maintenance de bâtiment
- Suivre l'évolution des réglementations liées aux techniques du bâtiment
- Encadrer et animer une équipe

Comportements professionnels :

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Force de proposition
- Sens des responsabilités

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements fréquents
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Disponibilité
- Gestion d'urgence
- Risque d'engagement de la responsabilité pénale de la collectivité

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Évolution de la réglementation
- Développement durable (mise en œuvre de la démarche haute qualité environnementale (HQE))
- Évolution des techniques

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Formation continue
- Veille technique

> Proximité avec d'autres emplois

- Assistant technique en infrastructures
- Contrôleur de travaux
- Chef de projet infrastructures